



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE

Présentation réalisée par la Direction des Finances, le 16/07/2020– version N°1

LE BUDGET PRIMITIF - RAPPELS

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année civile en cours, en dépenses et en recettes. Il doit être présenté par le Maire et voté par le conseil municipal.

Il est la traduction des grands choix de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement.

Il autorise juridiquement le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans la limite des crédits votés.

1 – CADRE GENERAL

- ▶ Un calendrier bouleversé par la crise sanitaire COVID-19.
- ▶ En temps habituel, le budget doit être voté avant le 15 avril (30 avril pour les années de renouvellement des organes délibérants).
- ▶ L'ordonnance du 25 mars reporte la date limite au 31 juillet 2020.

1 – CADRE GENERAL

- ▶ Prise en compte de l'impact de la crise sanitaire (cf DOB 2020).
- ▶ Prise en compte des premières orientations de la nouvelle municipalité :
- ▶ En fonctionnement : maintien des taux d'imposition et baisse du tarif « restauration scolaire » pour les élèves à 2 € et hausse des crédits relatifs aux fournitures scolaires.
- ▶ En investissement : abandon du projet « équipement culturel de plein air », abandon de l'isolation du gymnase de l'Armandière et création d'une enveloppe budgétaire dédiée aux réserves foncières et à la réalisation d'aires de jeux.

UN BUDGET PRESENTE OBLIGATOIREMENT EN EQUILIBRE

Fonctionnement

Dépenses =
Recettes =
11 241 989,49

Investissement

Dépenses =
Recettes =
4 635 708,67

TOTAL BP 2020 =
15 877 698,16 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ▶ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SONT COMPOSEES**
- **Des recettes de gestion = 8 136 530 €**
 - Atténuations de charges : **27 100 €** (remboursement indemnités journalières)
 - Produits des services : **938 109 €** (restauration scolaire, crèche, école de musique etc...)
 - Impôts et taxes : **5 423 478 €** (impôts ménage, taxe sur électricité, droits de mutation)
 - Dotations et participations : **1 544 075 €** (dotations de l'Etat, du département, prestations CAF, etc...)
 - Autres produits de gestion courantes : **203 768 €** (locations)
- **Des recettes exceptionnelles : 21 310 €**
- **Les opérations d'ordre : 761 €** (amortissements des subventions)
- **Excédent de 2019 : 3 083 388,49 €**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant du BP	Structure
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	27 100,00	0,24%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	938 109,00	8,34%
73 - IMPOTS ET TAXES	5 423 478,00	48,24%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 544 075,00	13,73%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	203 768,00	1,81%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	8 136 530,00	72,38%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 310,00	0,19%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT	8 157 840,00	72,57%
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	3 083 388,49	27,43%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 241 228,49	99,99%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	761,00	0,01%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	761,00	0,01%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 241 989,49	100,00%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ▶ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT COMPOSEES**
- **Des charges de gestion = 7 325 160 €**
 - **Charges à caractère général : 2 397 514 €** (prestations, fournitures, fluides...)
 - **Charges de personnel : 4 221 032 €**
 - **Autres charges de gestion : 544 397 €** (subventions aux associations et CCAS, indemnités et frais de mission des élus)
- **Des charges financières : 5 500 €** (intérêts de la dette)
- **Des charges exceptionnelles : 30 000 €**
- **Du virement à la section d'investissement : 3 046 363 €**
- **Des amortissements : 304 966 €** (peut être comparé à un virement obligatoire en invt)
- **Des dépenses imprévues : 530 000 €** (ne se réalise pas ; contribue au fond de roulement)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant du BP	Structure
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 397 514,00	21,33%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 221 032,00	37,55%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	162 217,00	1,44%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	544 397,00	4,84%
66 - CHARGES FINANCIERES	5 500,00	0,05%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	0,27%
DEPENSES REELLES HORS DEPENSES IMPREVUES	7 360 660,00	65,47%
022 - DEPENSES IMPREVUES	530 000,49	4,71%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 890 660,49	70,19%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 046 363,00	27,10%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	304 966,00	2,71%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 351 329,00	29,81%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 241 989,49	100,00%

L'INVESTISSEMENT

- ▶ Généralités
- ▶ Le budget d'investissement d'une commune regroupe :
 - **en recettes** : Les subventions d'investissement versées par l'Etat, la Région, le Département ou l'EPCI, l'emprunt, la taxe d'aménagement, **l'autofinancement** (virement de la section de fonctionnement vers l'investissement).

 - **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études donnant lieu à des projets d'investissement, le remboursement du capital de la dette.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT

=

4 635 709 €

- Recettes provenant du résultat 2019 :
 - Excédent d'investissement : **57 974 €**
 - Excédent de fonctionnement capitalisés : **698 760 €**
 - Et les recettes d'investissement en RAR : **140 168 €**

896 932 €pour financer les dépenses
d'investissement reportées

+

3 738 777 €pour financer les nouvelles
dépenses d'investissement

- Recettes provenant du FCTVA, de la Taxe d'aménagement, des subventions, du prélèvement de la section de fonctionnement et de la dotation aux amortissements.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	231 432,00	140 198,00	371 630,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	231 432,00	140 198,00	371 630,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	153 243,00		153 243,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	698 759,75		698 759,75
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	852 002,75	0,00	852 002,75
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 083 434,75	140 198,00	1 223 632,75
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 046 363,00		3 046 363,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	304 966,00		304 966,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	2 773,00		2 773,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 354 102,00	0,00	3 354 102,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	57 973,92		57 973,92
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 495 510,67	140 198,00	4 635 708,67

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT

=

4 635 709 €

➤ Les dépenses obligatoirement inscrites :

- Attribution Compensation Investissement : **397 172 €**
- Remboursement du capital d'emprunt : **98 300 €**
- Rembt trop perçu taxe aménagement : **30 000 €**
- Les dépenses en reste à réaliser : **896 932 €**

1 422 404 €**+**

- Nouvelles dépenses d'équipement : **2 961 750 €**
- Dépenses imprévues : **248 021 €**
- Opérations d'ordre : **3 534 €**

3 213 305 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	172 860,00	99 231,00	272 091,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 844 990,00	323 955,01	2 168 945,01
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	943 900,00	188 648,04	1 132 548,04
SOUS-TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT CH 20-21-23	2 961 750,00	611 834,05	3 573 584,05
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000,00	0,00	30 000,00
204 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	397 172,00	285 097,62	682 269,62
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 388 922,00	896 931,67	4 285 853,67
020 - DEPENSES IMPREVUES	248 021,00	0,00	248 021,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	98 300,00	0,00	98 300,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	346 321,00	0,00	346 321,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 735 243,00	896 931,67	4 632 174,67
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SCTIONS	761,00	0,00	761,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	2 773,00	0,00	2 773,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 534,00	0,00	3 534,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 738 777,00	896 931,67	4 635 708,67

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NOUVELLES DEPENSES D'EQUIPEMENT

2 961 750 €

□ **Dont les plus importantes :**

- Une enveloppe consacrée aux réserves foncières : **760 000 €**

(Yc acquisition du 37 rue. du Général de Gaulle pour la création d'un parc de stationnement public).

- Travaux et nouvelles constructions dans le domaine sportif : **749 500 €**
- Travaux et acquisitions dans les écoles : **716 333 €** (dont création de trois classes à Demay Vignier et Jean-Bonnet, ainsi que le parking à JBE).
- Matériel et travaux dans les bâtiments communaux : **268 850 €**

(Véhicules, logiciels, matériel informatique pour les agents et les élus, entretien des bâtiments communaux)

- Espaces verts : **58 270 € dont 25 000 €** pour la création d'aires de Jeux.
- Acquisitions dans le domaine de la sécurité : **79 574 €**
- Acquisitions dans le domaine de la communication : **41 111 €**
- Amélioration de nos équipements culturels : **166 060 €** (dont sécurisation abords Montission)
- Création d'un carré pour les cavurnes au cimetière des Carmes et acquisition d'un logiciel : **14 300 €**
- Acquisitions et aménagement pour la maison de la Petite Enfance : **40 680 €**

LES RATIOS OBLIGATOIRES

Informations financières – ratios (population totale = 8 873 h)	Valeurs	Moyennes nationales de la strates
Dépenses réelles de fonctionnement/population	889,29	939
Produit des impositions directes/population	555,83	500
Recettes réelles de fonctionnement sur population	919,40	1 125
Dépenses d'équipement brut/population	378,56	283
Encours de dette/population	113,79	874
DGF/population	110,25	153

CONTACT

VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC (LOIRET)

Hôtel de Ville

Place de l'Église

45650 Saint-Jean-le-Blanc

02 38 66 39 61

www.saintjeanleblanc.com



@VilleSaintJeanleBlanc

